

informer

C'EST DANS NOTRE NATURE



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
Représenter | Éduquer | Promouvoir

MDC : FAVORISER LA VISION À LONG TERME ET LA SANTÉ DU CHEPTEL QUÉBÉCOIS

La maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) a fait surgir de nombreux débats encore cette année. Pas surprenant; la MDC est un phénomène qui a le potentiel d'anéantir les efforts déployés par le ministère responsable de la faune et la communauté de chasseurs pour maximiser les potentiels récréatif et économique de la chasse sportive au cerf de Virginie partout au Québec.

C'est pourquoi il ne s'agit pas ici de déterminer s'il faut ou non protéger un segment de la population d'un secteur bien précis. Il s'agit plutôt d'avoir une vision globale de façon à protéger le cheptel québécois de cerfs, quitte à chambouler la chasse dans un secteur. Il faut garder le contrôle d'un phénomène biologique qui nécessite des mesures strictes. **L'objectif est d'empêcher les cerfs de Virginie d'approcher la ferme infectée par la MDC pour éviter qu'ils ne se contaminent et soient les premiers vecteurs d'une épidémie provinciale.** Il faut donc malheureusement choisir entre le bonheur d'une petite partie de chasseurs ou celui de dizaines de milliers d'autres. Cela étant dit, il faut tout de même être efficace et ne pas appliquer des mesures

de gestion inutilement contraignantes ni dépouiller des chasseurs de leurs sites de chasse si cela n'est pas nécessaire. C'est en se basant sur ces dernières prémisses que la FédéCP a établi ses positions au sujet des règles de chasse qui sont appliquées dans le secteur de Grenville-sur-la-Rouge depuis septembre 2019. Nous avons été satisfaits de l'utilisation de la chasse comme moyen de contrôle de la population de cerfs dans la région de la ferme Harpur, comme nous l'avons demandé dès 2018. Ceci nous apparaît comme une meilleure option que leur abattage par des tireurs américains.

Cependant, l'utilisation de la zone de surveillance rehaussée (ZSR, en bleu sur la carte) nous est apparue comme nettement exagérée pour l'application des mesures libérales de chasse que nous connaissons. Pour nous, le secteur connu comme zone d'accès restreint (ZAR en rouge) en 2018 aurait pu être utilisé à cette fin. Si des connaissances scientifiques démontraient le bien-fondé de la décision gouvernementale d'utiliser la ZSR, elle ne nous ont pas été présentées.

C'est d'ailleurs là un des principaux problèmes relatifs à la gestion de la crise de la MDC. Depuis septembre 2018, les autorités, fédérales et provinciales, prennent des décisions très importantes qui bousculent chasseurs, citoyens et municipalités, alors qu'aucune information concernant l'isolement ou la décontamination du site n'a été transmise. Dans un cas comme celui-là, où la maladie est nouvelle pour le Québec et les conséquences mal connues du public, les communications de la part autorités gouvernementales devraient se faire nombreuses, claires et rassurantes.



NOTRE COMMENTAIRE :

IL EST TEMPS DE PRÉPARER L'OUVERTURE DE LA PÊCHE AU BAR RAYÉ DU FLEUVE SAINT-LAURENT !

En septembre dernier, dans le cadre d'une consultation publique, la Fédération transmettait au ministère des Pêches et des Océans du Canada ses commentaires sur le Programme de rétablissement et plan d'action du bar rayé (*Morone saxatilis*), population du fleuve Saint-Laurent, au Canada (MPO, 2019). Un des objectifs de cette correspondance était de demander au MPO qu'il prenne en considération toutes les données disponibles émanant de toutes les organisations avant de publier la version finale du plan d'action. De plus, la Fédération voulait indiquer que selon les observations qui lui sont transmises, le rétablissement est suffisamment évident pour permettre la réouverture de la pêche sportive à court terme et qu'il faut donc commencer à préparer le retour de cette activité.

Participation de la FédéCP aux efforts d'acquisition de connaissances sur le bar rayé

Ces dernières années, les témoignages relatifs aux captures de bars rayés ont été

si nombreux que la FédéCP a cru bon de les utiliser pour contribuer à l'acquisition des connaissances sur l'espèce. Deux initiatives ont donc été conduites en 2019. La première a été de placer sur internet une plateforme de signalements de clapotis de bars rayés lors de la période de fraie printanière. Nous souhaitons aider les scientifiques à localiser des sites de fraie autres que celui de l'embouchure de la rivière du Sud à Montmagny.

La seconde a été de demander aux pêcheurs sportifs de nous transmettre les localisations des captures accidentelles de bars qu'ils ont pu faire au cours des derniers étés afin d'aider à tracer un portrait de leur distribution dans le fleuve.

Si la localisation des zones de fraie n'a pas été fructueuse, le signalement des prises accidentelles de bars a été plus profitable. Tel qu'attendu, les mentions ont été nombreuses et ont démontré que des bars nagent un peu partout entre Rivière-du-Loup et Montréal. Des prises accidentelles ont été rapportées à Beaumont, Québec, Lévis, Portneuf, Donna-

cona, Saint-Antoine-de-Tilly, Varennes, Chambly, Montréal sous le pont Jacques-Cartier, pour n'en citer que quelques-unes.

Des témoignages intéressants...

Des témoignages intéressants sont ressortis de ces initiatives. Selon ses dires, un pêcheur a fait la capture d'environ 70 bars en une seule journée dans la rivière Richelieu vers la fin mai de cette année. La concentration était si grande que les pêcheurs n'arrivaient pas à capturer de doré, pourtant l'espèce visée. Selon lui, des agents de la faune sur place ont été témoins de ces prises accidentelles. Cette observation est d'autant plus intéressante qu'elle a été réalisée en période potentielle de fraie. Pourrait-il y avoir un site de reproduction à proximité? Les informations recueillies par la Fédération et des témoignages comme celui-ci doivent être dès maintenant considérés par les gouvernements, et la pêche du bar doit être envisagée.

RAPPEL CONCERNANT L'OPÉRATION RENAISSANCE

La réintroduction du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent est un des projets fauniques les plus ambitieux à avoir été réalisés au Québec. Ce projet a permis de sensibiliser et de rallier un grand nombre de personnes à la cause de la protection de la biodiversité du fleuve Saint-Laurent et démontré le fort esprit de conservation des chasseurs et des pêcheurs.

Vers la fin des années 1990, des

membres de la FédéCP ont commencé à réfléchir à l'idée de réintroduire le bar rayé en constatant que la santé du fleuve s'était améliorée et que les facteurs ayant causé sa disparition pouvaient être contrôlés. Cette idée a fait son chemin et le projet a été soumis pour évaluation à un comité consultatif gouvernemental qui a émis en juin 2001 un avis recommandant la réalisation du projet. Faisant suite à cette

décision, desensemencements de bars ont été entrepris à partir de 2002, des réseaux de suivi ont été mis sur pied à partir de 2004 et en 2009 Pêches et Océans Canada (MPO) s'est engagé dans la mise sur pied d'un programme de rétablissement en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Pour le reste, les pêcheurs sportifs qui fréquentent le fleuve en connaissent l'histoire; le bar rayé est revenu !



CHASSEURS D'ORIGNAL : POURQUOI PROMOUVOIR L'ACCÈS DES NON-RÉSIDENTS ?

En début de saison, la FédéCP accueillait avec satisfaction la nouvelle lancée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant l'assouplissement des règlements pour les non-résidents qui chassent l'orignal. Contrairement à la saison dernière où les non-résidents devaient absolument faire appel aux services d'une pourvoirie, d'une réserve faunique ou d'une zec, ils peuvent maintenant chasser en terre publique ou privée aussi, s'ils sont accompagnés d'un résident qui détient son permis, ou s'ils sont propriétaires fonciers.

Pourquoi célébrer ce retour de non-résidents? Parce que ces non-résidents sont des amis de chasseurs québécois, d'anciens résidents, des gens qui se déplacent au Québec pour venir chasser et qui contribuent à l'économie. La réglementation restrictive avait découragé 24 % d'entre eux de pratiquer la chasse au Québec, soit environ 700 chasseurs.

Le ministère avait présenté cette mesure comme un bon coup pour l'économie parce qu'on envoyait des non-résidents dans les pourvoiries. Mais les pourvoiries sont pour la plupart pratiquement pleines et les chasseurs qui allaient en terre publique n'étaient pas tous prêts à déboursier plus pour pratiquer leur activité. Ils n'ont donc tout simplement pas été au rendez-vous. En chiffres ça donne quoi? Environ 350 000 \$ de moins en revenus, uniquement en considérant le prix du permis. Il faut ajouter à cela les dépenses habituelles de chasse que nous connaissons tous : essence, repas, hébergement, etc.

Plusieurs semblent penser que la ressource souffre de la présence de ces non-résidents. Pourtant, les non-résidents représentent 1,6 % de tous les chasseurs d'orignal, soit en moyenne 3000 chasseurs. Considérant le taux de succès général au Québec, on peut es-

timer qu'environ 300 orignaux ont été récoltés par une expédition qui inclut un chasseur non-résident. Sur les 20 000 orignaux récoltés pendant la saison, peut-on vraiment considérer cela comme un accaparement de la ressource ?

Bref, puisque l'impact sur la population d'orignaux est très faible, que l'impact économique, lui, est appréciable dans les petites localités, et que les chasseurs québécois sont pénalisés s'ils ne peuvent pas inviter des amis de l'extérieur à chasser avec eux, la FédéCP a choisi de demander le retour à une réglementation moins restrictive pour les non-résidents. C'est donc avec plaisir que la FédéCP a constaté l'écoute dont le ministre Pierre Dufour a fait preuve dans ce dossier. La Fédération espère maintenant que la réglementation soit uniformisée afin que les chasseurs d'ours non-résidents puissent aussi venir chasser au Québec selon les mêmes conditions.

FAUNIQUEMENT FEMME LATULIPPE

Les femmes pourront s'inscrire sous peu à l'édition de juillet 2020 de Fauniquement Femme Latulippe, LE séjour d'initiation à la chasse et à la pêche par excellence ! Surveillez la page Facebook pour connaître le moment exact de l'ouverture des inscriptions.

En juillet dernier, 30 participantes sont

devenues des femmes des bois en apprenant : le tir à l'arc, le tir à la carabine, la pêche à la mouche et au lancer léger, ainsi que le maniement d'une embarcation à moteur. Gâtées par le commanditaire principal, le magasin Latulippe, elles sont reparties entre autres avec leurs propres canne et coffre à pêche !



Fauniquement *femme* Latulippe[®]

Les autres commanditaires du week-end qui ont contribué à la liste de cadeaux sont la Ferme Monette, la Fédération des Pourvoiries du Québec et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Un énorme merci à tous ! Pour couronner le tout, les participantes ont fait la connaissance d'une véritable fille de bois, Joanie Boivin, chroniqueuse en chasse et pêche.

Le séjour se déroule chaque année à la superbe pourvoirie La Seigneurie du Triton, un endroit idéal pour déconnecter. Dans ce lieu magnifique, les femmes sont prises en charge par des monitrices passionnées qui mettent leurs élèves en confiance. Que demandez de plus ? Ne manquez pas votre chance l'été prochain!



RÉCOLTEZ

OURS, CERF DE VIRGINIE OU ORIGINAL



CHOISISSEZ

L'UN DES BOUCHERS CERTIFIÉS
CHASSEURS GÉNÉREUX

CHASSEZ LA FAIM

DANS VOTRE RÉGION



CHASSEURS
GÉNÉREUX

chasseursgenereux.com



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs



LES BANQUES
ALIMENTAIRES
DU QUÉBEC

Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs

Québec 